



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol
Numéro du produit	MCC-PRO16A, MCC-PRO, MCC-PRO101, MCC-PRO125, MCC-PRO12Y
Synonymes; noms de commerce	"PRO-ProClean Flux Remover"

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé	Agent de nettoyage.
Restrictions d'utilisation	Aucune contre-utilisation spécifique n'a été identifiée.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur	MICROCARE LLC
Fabricant	MICROCARE LLC 595 John Downey Drive New Britain, CT 06051 United States of America CAGE: OATV9 Tel: +1 800-638-0125, +1 860-827-0626 techsupport@microcare.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence	INFOTRAC 1-800-535-5053 (CANADA et U.S.A.) 1-352-323-3500 (from anywhere in the world)
---	---

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Statut réglementaire du SIMDUT	Ce produit a été classifié selon les critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux et la FDS contient toute l'information qui y est requise.
Dangers physiques	Flam. Aerosol 1 - H222
Dangers pour la santé	Irrit. Yeux 2 - H319 Reprod. 1A - H360 TSOC ES 1 - H370 TSOC ES 3 - H336
Dangers environnementaux	Non Classifié

Santé humaine Les éclaboussures dans les yeux peuvent causer de la rougeur et de l'irritation. Conserver hors de la portée des enfants. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé.

Physicochimique Récipient sous pression: à protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Éléments d'étiquetage

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
 H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
 P261 Éviter de respirer les aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte ou si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise.
 P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale.

Renseignements supplémentaires pour l'étiquette

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande. RCH001a Réservé aux installations industrielles.

Contient

PROPAN-2-OL, MÉTHANOL (METHANOL)

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

PROPAN-2-OL Numéro CAS: 67-63-0	30-60% Trade secret
Classification Liq. Inflam. 2 - H225 Irrit. Yeux 2 - H319 TSOC ES 3 - H336	
ÉTHANOL (ETHANOL) Numéro CAS: 64-17-5	30-60%
Classification Liq. Inflam. 2 - H225	

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)	10-30%
Numéro CAS: 811-97-2	
Classification Gaz Press., Liq. - H280 Asphyxiants simples — catégorie 1	
MÉTHANOL (METHANOL)	1-5% Trade secret
Numéro CAS: 67-56-1	
Classification Liq. Inflam. 2 - H225 Tox. Aigüe 3 - H301 Tox. Aigüe 3 - H311 Tox. Aigüe 3 - H331 Irrit. Yeux 2A - H319 Reprod. 1A - H360 TSOC ES 1 - H370	
MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE	0.1-1% Trade secret
Numéro CAS: 108-10-1	
Classification Liq. Inflam. 2 - H225 Tox. Aigüe 4 - H332 Irrit. Yeux 2 - H319 TSOC ES 3 - H335	
ACÉTATE D'ÉTHYLE (ETHYL ACETATE)	0.1-1% Trade secret
Numéro CAS: 141-78-6	
Classification Liq. Inflam. 2 - H225 Irrit. Yeux 2 - H319 TSOC ES 3 - H336	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

Commentaires sur la composition

TSCA: Les ingrédients de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA. Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu en tant que secret paragraphe (i) du CFR 1900.1200

Notes sur l'ingrédient

Les dénaturants dans l'éthanol comprennent le méthanol, n ° CAS 67-56-1; MIBK, CAS # 108-10-1 et acétate d'éthyle, CAS # 141-78-6

Composition

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Orale

Consulter un médecin si les malaises persistent. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical.

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Inhalation	Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon. En présence de difficulté respiratoire, le personnel adéquatement formé pourra aider la personne atteinte en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Placer la personne inconscience sur le côté en position de récupération et s'assurer qu'elle puisse respirer.
Ingestion	Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Donner à boire quelques petits verres d'eau ou de lait. Interrompre si la personne atteinte se sent malade car tout vomissement peut être dangereux. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Placer la personne inconscience sur le côté en position de récupération et s'assurer qu'elle puisse respirer. Garder la personne atteinte sous observation. Consulter un médecin si les symptômes sont graves ou s'ils persistent.
Contact cutané	Rincer avec de l'eau.
Contact oculaire	Rincer avec de l'eau. Ne pas frotter l'œil. Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Consulter un médecin si les malaises persistent.
Protections des secouristes	Le personnel des premiers soins devrait porter des équipements de protection appropriés durant n'importe quel sauvetage.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux	La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.
Inhalation	Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Intoxication. Effet narcotique. Faiblesse musculaire. Nausée, vomissement. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Peut provoquer le cancer.
Orale	Considérant la nature physique de ce produit, une ingestion devient peu probable. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Peut provoquer le cancer.
Contact cutané	Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Douleur. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Peut provoquer le cancer.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Traiter selon les symptômes.
-------------------------	------------------------------

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Le produit est inflammable. Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.

Agents extincteurs inappropriés Ne pas utiliser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater violemment ou exploser à cause d'une accumulation de pression. Les contenants d'aérosol qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse à partir du lieu d'incendie. En cas de bris de flacons d'aérosol, faire attention à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du propulseur. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie

Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Évacuer les lieux. Rester en amont pour éviter d'inhaler les gaz, les vapeurs, les émanations et la fumée. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas de fuite ou de déversement non incendié, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger ceux et celles qui contrôlent la fuite. Contrôler l'eau de ruissellement en le confinant et en le gardant loin des égouts et des cours d'eau. Informer les autorités concernés de toute probabilité de risque de pollution aquatique.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de pompiers qui fournissent un niveau de protection minimale lors d'incidents chimiques sont déterminés par le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, par les directives provinciales applicables à la santé et la sécurité au travail ou celles des normes de la NFPA le cas échéant.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. S'abstenir d'agir sans la formation appropriée ou si cela implique un risque personnel. Ne pas toucher, ne pas marcher sur le matériel déversé. Évacuer les lieux. Risque d'explosion. Fournir un système adéquat de ventilation. Aucune cigarette, étincelle, flamme ou autre source d'allumage n'est permis à proximité du déversement. Ôter rapidement tout vêtement qui est devenu contaminé.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement

Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage

Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Nettoyer immédiatement tout produit déversé et gérer les déchets en toute sécurité. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Aucune cigarette, étincelle, flamme ou autre source d'allumage n'est permis à proximité du déversement. Dans des conditions normales de manutention et d'entreposage, des déversements en provenance de contenant d'aérosol sont peu probables. En cas de bris de flacons d'aérosol, faire attention à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du propulseur. Déversements Mineurs: Essuyer avec un chiffon absorbant et éliminer les déchets en toute sécurité. Déversements Majeurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et absorber avec une vadrouille. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber le déversement avec une matière inerte, sèche et placer dans un récipient convenable à l'élimination des déchets. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Pour la protection personnelle, consultez la Section 8. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. Consulter la Section 12 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Précautions pour l'utilisation	Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas exposer les contenants d'aérosol à haute température ni en plein soleil. Le produit est inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Peut provoquer le cancer. Peut induire des anomalies génétiques. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les parties brisées sans porter des équipements de protection. Ne pas réutiliser les récipients vides. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'ignition. Ne pas perforez ni brûler, même après usage. La pulvérisation s'évaporerait et refroidirait rapidement et en cas de contact avec la peau, pourrait provoquer de l'engelure ou des brûlures par le froid. Éviter le contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs et brouillards.
Conseils sur l'hygiène du travail en général	Laver rapidement la peau si elle devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage	Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Conserver à l'écart des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais bien ventilé. Garder le récipient en position verticale. Protéger les récipients afin d'éviter qu'ils soient endommagés. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas entreposer près des sources de chaleur ne pas exposer à des températures élevées. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
-------------------------------------	--

Classe de stockage	Entreposage pour produits chimiques.
---------------------------	--------------------------------------

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.
--	--

Reference to other sections.	Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10).
-------------------------------------	--

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

PROPAN-2-OL

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 200 ppm 492 mg/m³

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): ACGIH 400 ppm 984 mg/m³

A4

ÉTHANOL (ETHANOL)

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): ACGIH 1000 ppm 1880 mg/m³

A3

HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): OES 4240 mg/m³

MÉTHANOL (METHANOL)

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 200 ppm 262 mg/m³

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): ACGIH 250 ppm 328 mg/m³

Sk

MÉTHYLISOBUTYLACÉTONE

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 20 ppm 82 mg/m³

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): ACGIH 75 ppm 307 mg/m³

A3

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

ACÉTATE D'ÉTHYLE (ETHYL ACETATE)

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 400 ppm 1440 mg/m³

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

A3 = Confirmé être cancérigène pour les animaux avec pertinence de cancérigénèse inconnue pour l'homme.

A4 = Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

Sk = Danger d'absorption cutanée.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation générale et une ventilation par aspiration à la source qui sont convenables. S'assurer que le système de ventilation soit entretenu et testé régulièrement. Une bonne ventilation générale devrait être adéquate pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants aéroportés. Respecter toute limite d'exposition professionnelle applicable au produit ou aux ingrédients.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection anti - éclaboussures chimiques ou un écran facial bien ajusté. S'il y a danger d'inhalation, il est préférable de porter un masque couvre-visage complet.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Le choix du meilleur gant peut se faire en consultant le fabricant/fournisseur qui est bien placé pour fournir des renseignements concernant le temps de protection du matériel constitutif des gants. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. S'assurer que les gants conservent leur propriétés de protection durant l'utilisation en se basant sur les données fournies by le fabricant, et changer les gants au moindre signe de détérioration. Des changements fréquents sont recommandés.

Autre protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver après usage et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protection des voies respiratoires

S'assurer que tout équipement de protection respiratoire convienne à l'utilisation prescrite et est approuvé par NIOSH. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Les cartouches filtrantes anti -gaz et combinés doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les masques couvre-visage complets avec cartouches de filtre remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les appareils de protection respiratoire avec demi -masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les émissions provenant des systèmes d'aération ou de l'équipement relié aux procédés de travail doivent être vérifiées pour assurer leur conformité aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement. Dans certains cas, il faudra utiliser des épurateurs d'émanations, des filtres, ou porter des modifications techniques aux équipements de procédés afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide.
Couleur	Liquide clair. Incolore.
Odeur	Alcoolisé.
Seuil olfactif	Aucune information disponible.
pH	Aucune information disponible.
Point de fusion	Aucune information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	77.6°C/172°F @ 101.3 kPa
Point d'éclair	17°C/62.6°F Tag à creuset ouvert.
Taux d'évaporation	Aucune information disponible.
Facteur d'évaporation	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité	Limites supérieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 12.7 %(V) Limites inférieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 2.0 %(V)
Autre inflammabilité	Aucune information disponible.
Tension de vapeur	5.2 kPa @ 20°C
Densité de vapeur	1.82
Densité relative	0.79
Masse volumique	Aucune information disponible.
Solubilité(s)	Complètement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible.
Température de décomposition	Aucune information disponible.
Viscosité	Aucune information disponible.
Propriétés explosives	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de groupe chimique associé à des propriétés comburantes qui soit présent dans le produit.
Commentaires	Aérosol
Global Warming Potential (GWP)	
Surface tension	
Indice de réfraction	Aucune information disponible.

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Particules d'une taille	Ne s'applique pas.
Poids moléculaire	Ne s'applique pas.
Volatilité	100%
Concentration de saturation	Aucune information disponible.
Température critique	Aucune information disponible.
Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum 785 g/litre de COV.
Heat of vaporization (at boiling point), cal/g (Btu/lb)	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Consulter les autres sous-sections de cette section pour de plus amples détails.
Stabilité chimique	Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé. Stable sous les conditions d'entreposage prescrites.
Risques de réactions dangereuses	Les matières suivantes peuvent réagir fortement avec le produit: Agents comburants.
Conditions à éviter	Ne pas exposer les contenants d'aérosol à haute température ni en plein soleil. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Matières incompatibles	Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit pour entraîner une situation dangereuse.
Produits de décomposition dangereux	Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé. La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

Notes (DL₅₀ par voie orale) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

ETA par voie orale (mg/kg) 6 274,51

Toxicité aiguë - par contact cutané

Notes (DL₅₀ par voie cutanée) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

ETA par voie cutanée (mg/kg) 18 823,53

Toxicité aiguë - par inhalation

Notes (CL₅₀ par inhalation) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

ETA par inhalation (vapeur mg/l) 188,24

ETA par inhalation (poussières/brouillard mg/l) 31,37

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données animales Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Génotoxicité - in vitro	Peut induire des anomalies génétiques.
<u>Cancerogénicité</u>	
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer.
Cancérogénicité selon le CIRC	Contient une substance /un groupe de substances qui peut causer le cancer. CIRC Groupe 1 cancérigène pour l'homme.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
Toxicité pour la reproduction - développement	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
<u>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</u>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	TSOC ES 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges. TSOC ES 2 - H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes .
Organes cibles	Système nerveux central
<u>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</u>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
Renseignement généraux	
	Peut causer le cancer suite à une exposition répétée. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau de l'exposition. Peut induire des anomalies génétiques. La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.
Inhalation	Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Intoxication. Effet narcotique. Faiblesse musculaire. Nausée, vomissement.
Orale	Considérant la nature physique de ce produit, une ingestion devient peu probable.
Contact cutané	Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Douleur.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux
Organes cibles	Système nerveux central
<u>Données toxicologiques relatives aux ingrédients</u>	

PROPAN-2-OL

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Cancerogénicité

Cancérogénicité selon le CIRC CIRC Groupe 3 inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Cancérogénicité selon le NTP Non énumérés à la liste.

ÉTHANOL (ETHANOL)

Toxicité aiguë - par inhalation

Toxicité aiguë par inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 20 000,0

ETA par inhalation (vapeur mg/l) 20 000,0

HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que le produit puisse causer le cancer.

Toxicité aiguë - par inhalation

Toxicité aiguë par inhalation (CL₅₀ gaz ppmV) 567 000,0

Espèces Rat

ETA par inhalation (gaz ppmV) 567 000,0

Inhalation Les valeurs irritent le système respiratoire. Peut provoquer la toux et de la difficulté à respirer.

Orale Peut causer une douleur d'estomac ou un vomissement. Peut provoquer la nausée, des maux de tête, l'étourdissement et l'intoxication.

Contact cutané Peut provoquer un eczéma de contact. Le contact avec la forme liquide peut provoquer des engelures.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

MÉTHANOL (METHANOL)

Toxicité aiguë - voie orale

Notes (DL₅₀ par voie orale) Tox. Aigüe 3 - H301 Toxique en cas d'ingestion.

ETA par voie orale (mg/kg) 100,0

Toxicité aiguë - par contact cutané

Notes (DL₅₀ par voie cutanée) Tox. Aigüe 3 - H311 Toxique par contact avec la peau.

ETA par voie cutanée (mg/kg) 300,0

Toxicité aiguë - par inhalation

Notes (CL₅₀ par inhalation) Tox. Aigüe 3 - H331 Toxique par inhalation.

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

ETA par inhalation (vapeur 3,0
mg/l)

ETA par inhalation 0,5
(poussières/brouillard mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données animales Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité - in vitro Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Cancerogénicité

Cancérogénicité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Cancérogénicité selon le CIRC Aucun ingrédient n'est énumérés à la liste ni exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité pour la reproduction - développement Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique TSOC ES 1 - H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Renseignement général	La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.
Inhalation	Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Perte de conscience. Les concentrations élevées peuvent être mortelles.
Orale	Peut causer une douleur d'estomac ou un vomissement. Peut causer des blessures internes graves.
Contact cutané	Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Douleur.
Contact oculaire	Aucun symptôme spécifique n'est connu.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux
Organes cibles	Pas d'organe cible connu.

MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE

Cancerogénicité

Cancérogénicité selon le CIRC CIRC Groupe 2B peut être cancérogène pour l'homme.

12. Données écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.

Données écologiques relatives aux ingrédients

MÉTHANOL (METHANOL)

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.

Toxicité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Données écologiques relatives aux ingrédients

PROPAN-2-OL

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL₅₀, 96 hours: 9,640 mg/L, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 5102 mg/L, Daphnia magna (Daphnie)

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 hours: >2,000 mg/L, Algues

ÉTHANOL (ETHANOL)

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL₅₀, 96 hours: >10,000 mg/L, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 7,800 mg/L, Daphnia magna (Daphnie)

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Toxicité aiguë - plantes aquatiques , 96 heures: 1000 mg/l, Algue d'eau douce

HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL₅₀, 96 hours: 450 mg/L, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 980 mg/L, Daphnia magna (Daphnie)

MÉTHANOL (METHANOL)

Toxicité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL₅₀, 96 hours: >100 mg/L, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >10000 mg/l, Daphnia magna (Daphnie)

Persistence et dégradation

Persistence et dégradation La dégradabilité du produit n'est pas connu.

Données écologiques relatives aux ingrédients

ÉTHANOL (ETHANOL)

Persistence et dégradation Le produit est prévu d'être biodégradable.

MÉTHANOL (METHANOL)

Persistence et dégradation La dégradabilité du produit n'est pas connu.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Aucune information disponible.

Données écologiques relatives aux ingrédients

PROPAN-2-OL

Coefficient de partage : 0.05

ÉTHANOL (ETHANOL)

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage Aucune information disponible.

HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

Coefficient de partage Pow: 1.06

MÉTHANOL (METHANOL)

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage : -0.77

Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui seront facilement évaporés de toute surface.

Données écologiques relatives aux ingrédients

ÉTHANOL (ETHANOL)

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

MÉTHANOL (METHANOL)

Mobilité Aucune donnée n'est disponible.

Autres effets nocifs

Autres effets néfastes Non reconnu.

Données écologiques relatives aux ingrédients

MÉTHANOL (METHANOL)

Autres effets néfastes Non reconnu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux Autant que possible réduire ou empêcher la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits là où il est possible de le faire. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. Manipuler avec précaution les récipients vides qui n'ont pas été minutieusement nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou leurs doublures peuvent retenir quelques résidus du produit et dès lors, devenir potentiellement dangereux.

Méthodes d'élimination Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas percer ni incinérer les récipients vides à cause d'un risque d'explosion. Éliminer les produits en surplus et ceux qui ne sont pas recyclables par le biais d'un entrepreneur accrédité pour l'élimination des déchets. Les déchets, les résidus, les récipients vides, les vêtements de travail usagés et le matériel de nettoyage contaminé devront être recueillis dans des récipients prévus à cet effet, avec étiquette décrivant leur contenu.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

Numéro ONU (IMDG) 1950

Numéro ONU (OACI) 1950

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (LTMD) LIMITED QUANTITY

Désignation officielle de transport (IMDG) UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, LIMITED QUANTITY

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Désignation officielle de transport (OACI) UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, LIMITED QUANTITY

Désignation officielle de transport (DOT) LIMITED QUANTITY

Classe (s) de danger relatives au transport

Classe de l' IMDG 2.1 LIMITED QUANTITY

Classe/division de l'OACI 2.1 LIMITED QUANTITY

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage de la LTMD N/A

Groupe d'emballage de l'IMDG N/A

Groupe d'emballage de l'OACI N/A

Groupe d'emballage du DOT N/A

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-D, S-U

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Ne s'applique pas.

15. Informations sur la réglementation

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)
DSL

États-Unis (TSCA)
Présent.

États-Unis (TSCA) 12(b)
Non énumérés à la liste.

16. Autres informations

Alcohol-Enhanced Flux Remover-ProClean, Aerosol

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>LTMD: La Loi sur le transport des marchandises dangereuses.</p> <p>IATA: Association du Transport Aérien International.</p> <p>OACI: Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CAS: Chemical abstracts service.</p> <p>ATE: Estimation de la toxicité aiguë.</p> <p>CL₅₀: Concentration Létale médiane pour 50 % des organismes d'essai.</p> <p>DL₅₀: Dose Léthale médiane pour 50 % des organismes d'essai.</p> <p>CE₅₀: Concentration efficace médiane.</p> <p>PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).</p> <p>vPvB: très persistantes et très bioaccumulables.</p>
Abréviations et acronymes reliés à la classification	<p>Aérosol = Aérosol</p> <p>Cancéro. = Cancérogénicité</p> <p>Irrit. Yeux = Irritation oculaire</p> <p>Muta. = Mutagénicité pour les cellules germinales</p> <p>TSOC ES = Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique</p>
Conseils relatifs à la formation	Cette matière devrait être utilisée uniquement par du personnel formé.
Commentaires concernant la révision	Note: les lignes entre les marges indiquent des changements importants depuis la révision précédente.
Date de la révision	2021-05-25
Révision	78
Date d'entrée en vigueur	2021-05-21
Numéro de la FDS	AEROSOL - PRO
Mentions de danger intégrales	<p>H222 Aérosol extrêmement inflammable.</p> <p>H225 Liquide et vapeur très inflammables.</p> <p>H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>H311 Toxique par contact cutané.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H331 Toxique par inhalation.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.</p> <p>H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.</p> <p>H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .</p> <p>Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation.</p>

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétend ément fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.